

Diffusion CHANTECLER

Janvier 2023

Architecte HMONP



Guillaume CIBOIS

SAS ACGC ARCHITECTURE

Maitre d'œuvre réalisation



SAS ATEBAT

MAITRE D'ŒUVRE

Bénéficiaire : **SCI HPS**

N°PC 021 038 19 S 0007 M01

Accordé le : **03/01/2023**

Nombre de lots (lotissement) :

Surface de plancher autorisée :

1 856.00M²

Hauteur de la construction :

8.00M - 5.40M - 4.70M

Surface à démolir :

0.00M²

Superficie du terrain :

9 453.00M²

Nature des Travaux :

CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS A USAGE COMMERCIAL ET DE SERVICE AVEC POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : DIMINUTION DE LA SURFACE DE PLANCHER, MODIFICATION DES FAÇADES ET DES OUVERTURES, DEPLACEMENT DE L'ACCES DU SITE, MODIFICATION DU NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT, MODIFICATION DU NOMBRE DE CELLULES COMMERCIALES, DEPLACEMENT DE L'ABRI VELOS, DIMINUTION DE LA SURFACE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET DENSIFICATION DES PLANTATIONS EN LIMITE OUEST DE LA PARCELLE.

Le dossier peut-être consulté en Mairie de :

AUXONNE 21130

2 PLACES D'ARMES

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Droit de recours : Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (article. R. 600-2 du code de l'urbanisme). Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (article. R.600-1 du code de l'urbanisme).

SAS ACGC ARCHITECTURE à FAGNIERES
acgc.architecture@gmail.com

SAS ATEBAT à FAGNIERES - Tél.03.26.68.57.93
contact@atebat.fr - www.atebat.fr